

LA GAZETTE

PRINTEMPS 2019

N° 63



Mot du Maire

Dans ce numéro :	Pages
Mot du Maire	1
Conseils Municipaux	2 / 3 / 4
En direct de la Mairie	5 / 6
Club des « 4 saisons »	7
Syndicat des vignerons	8
Comité des Fêtes	9
Dates à retenir	10

Chers Saint Pantaléonaïses et Saint Pantaléonaïs,
C'est un cri du cœur qui ne demande qu'à être entendu : « **Comité des Fêtes cherche bénévoles !** ». Depuis une trentaine d'année que certains membres prennent part de manière très volontaire à l'organisation des diverses activités durant toute l'année et d'autres les ont rejoint pour ainsi continuer à proposer des animations très diversifiées et donner des coups de main précieux. Mais voilà depuis quelques années que la relève est attendue et faute de renouvellement des bénévoles, les activités sont réduites à leurs plus importantes manifestations seulement. La pérennisation de cette association est compromise. Et pourtant beaucoup nous envient par la qualité des événements et leur convivialité ! La venue de nouveaux bénévoles entraînerait la redynamisation des équipes et les nouvelles idées. Franchir le pas c'est assurément être bien accueilli ! Le Comité vous attend !

Votre Maire, Céline LASCOMBES

Conseils municipaux

Du 21 janvier 2019

Madame le Maire tenait à faire part au Conseil des remerciements et vœux d'habitants de la commune.

Egalement remercier Jean-Marie ROUSIN, Olivier SERRES et Guy EYDOUX pour leur précieuse intervention dans l'enlèvement des déchets verts et des matériaux de curage de fossés.

Madame le Maire fait un **point sur l'avancement des projets**, de leur financement. La DETR (subvention de l'Etat) n'étant pas accordée, la région est à nouveau sollicitée à hauteur de 30% au lieu de 20%. Elle a également évoqué aux élus la possibilité de recourir à l'emprunt grâce à un endettement communal très faible et une capacité d'autofinancement relevée à la suite de la fin d'un emprunt en 2018. Cette éventualité sera proposée lors de l'élaboration du prochain budget.

Entre le 11 novembre, le goûter de Noël, les colis des Aînés et le repas des Vœux (y compris l'apéritif), **le coût des festivités 2018-2019** est de 3 389.04€ équivalent à celui de l'année précédente et peu de variation depuis plusieurs années.

Après la révision **des prix des loca-**

tions des salles Urdy les fins de semaines, il y a lieu de revoir les tarifs en semaine (pour une journée) : pour la grande salle, 100€commune et 250€hors commune. Pour la petite salle : 50€commune et 140€hors commune (du 1^{er} avril au 30 septembre) ; 80€commune et 170€ hors commune (du 1^{er} octobre au 31 mars).

Questions diverses

Calamités agricoles : arrêté ministériel du 27 juin 2018 reconnaissant la commune sinistrée par la sécheresse d'avril à octobre 2017 pour les pertes de fonds sur lavandes et lavandins.

Captages prioritaires : 2^e Comité de PIlotage restreint pour présentation du diagnostic territorial des pratiques agricoles ainsi que la présentation de la vulnérabilité intrinsèque de l'aquifère et les zones de l'aire d'alimentation des captages. Une présentation publique sera organisée.

Carte communale : tous les propriétaires sujets aux préconisations de la CDPE-NAF ont été reçus et informés. Le processus va rentrer dans sa phase d'enquête publique. La date reste encore à déterminer.

Cantine : à la suite de la hausse de 15% du ticket de cantine par l'actuel prestataire, les élus de plusieurs communes

dans le même cas prospectent ce qui se fait ailleurs, rencontrant également d'autres prestataires et tenant compte aussi de ce qui se fait au niveau garderie, activités périscolaires.... Un état des lieux sera fait afin de présenter au prochain conseil d'école les possibilités avec le plus d'informations.

Don de toiles : par écrit, un particulier fait part de son souhait de faire don à la commune de toiles de peinture d'une artiste contemporaine. Les élus rencontreront cet habitant de la commune pour en discuter.

Rue de la Forge : un riverain a fait part à la commune d'infiltrations d'eau dans le garage lors de précipitations qui ont eu lieu après les travaux sur la voirie et la conduite d'eau potable. A deux reprises des interventions ont eu lieu pour y remédier (margelle béton hydrofuge au pied du mur et couvercle hydraulique sur le regard du compteur). Les infiltrations persistent. Une expertise a été demandée par le riverain. Le rapport fait état que la responsabilité de la commune n'est pas engagée. Au vu des conclusions émises dans le rapport, le Maire propose au riverain, au nom de ce dernier, qu'un devis soit fait par l'entreprise qui a réalisé les travaux pour chiffrer les travaux d'étanchéité du mur en question. Les élus valident cette proposition.

Du 18 février 2019

Le programme d'action 2019 de la **Chambre d'Agriculture pour le captages prioritaires** prévoit la finalisation du diagnostic territorial des pratiques agricoles, l'accompagnement de la mise en œuvre de la procédure, définition de la zone de protection, du travail de concertation avec les agriculteurs, de la rédaction du programme et la participation aux COTECH et COPIL. Le coût restant à la charge de la collectivité est à hauteur de 10%, soit 1100€HT. Les élus donnent leur accord.

L'enquête publique pour la carte communale va se dérouler sur 3 semaines du 25 février au 18 mars dont 3 permanences avec le commissaire enquêteur, le 25/02 de 13h30 à 17h30, le 6/03 de 13h30 à 17h30 et le 18/03 de 13h30 à 18h30. La municipalité tiendra à défendre le périmètre soumis à l'enquête.

SERVICE ADMINISTRATIF : Réévaluation de l'IFSE pour un agent

Madame le Maire a fait part du travail effectué par le personnel administratif et salué par le **versement de l'IFSE** (remplaçant l'IAT). Madame Gigondan a émis le souhait que cette indemnité de niveau 4 depuis 2016 puisse passer à 5 et ainsi rejoindre le niveau de Madame AUDRAN. Pour son implication notamment à l'agence postale ou dans les manifestations communales, les élus accordent à Madame GIGONDAN cette réévaluation à 5 de l'IFSE.

La loi n°2018-702 adoptée le 3 août 2018 permet de s'opposer temporairement au transfert de la **compétence Eau et/ou Assainissement** au 1^{er} janvier 2020 aux Communautés de Communes et ainsi reporter ce transfert au 1^{er} janvier 2026 (transfert obligatoire). Pour cela les communes qui s'opposent doivent délibérer en ce sens au plus tard le 30 juin 2019.

L'opposition au transfert doit être ensuite avalisée par les délibérations d'au moins 25% des communes de la CC, représentant au moins 20% de la population. Les élus ont toujours manifesté le maintien de cette compétence communale par la connaissance de son réseau, le maintien des coûts, la réactivité le cas échéant. Ainsi les élus à l'unanimité s'opposent au transfert de la compétence au 1^{er} janvier 2020.

Questions diverses

Cantine : suite à l'annonce d'une augmentation significative du ticket de cantine par la Maison de retraite de Grignan, +15%, la municipalité, comme d'autres dans le même cas, a pris renseignements pour d'autres alternatives avec d'autres prestataires. Elle rendra ses résultats lors du prochain Conseil d'Ecole. Le Maire fait part du courrier reçu ce jour de la Maison de retraite expliquant le pourquoi ce « rattrapage » (hausse des coûts non

répercutés et donc un prix inférieur au coût de revient). Un point complet sera fait en Conseil d'École.

Remplacement du J9 : afin d'anticiper l'arrêt de ce véhicule communale pour des raisons techniques, il est envisagé l'achat d'un véhicule d'occasion type « Kangoo » comme véhicule de tous les jours, et d'une remorque pour le transport de la tondeuse autoportée.

Ces acquisitions feront l'objet d'une évaluation budgétaire pour le prévisionnel à venir. Des réparations seront faites sur l'IVECO et il sera utilisé qu'occasionnellement selon les besoins.

Emprunt Travaux patrimoine : Lors des derniers Conseils, Madame le Maire

avait fait part de la prospective financière par la Trésorerie, les marges de manœuvres financières et les travaux 2019. La capacité d'autofinancement actuel et l'année prochaine et le très faible endettement de la commune permettent d'envisager un emprunt. Des demandes ont été faites auprès de banques. Elles seront évaluées lors du prochain budget.

STEP : remplacement de la vieille pompe du clarificateur tombée en panne et hors d'usage.

Canal d'arrosage : le Maire fait part de l'organisation d'une association, type ASA ou loi 1901, par les riverains de ce canal. La municipalité étant riveraine d'une partie de ce canal. Cette association mettra en

place un cadre quant à l'utilisation de ce canal et à son entretien par le biais d'une cotisation ou autre. Les modalités sont à l'étude.

Programme Voirie 2019 : la Commission va évaluer les travaux courants et envisager une solution de croisement sécuritaire pour un tronçon de la route de Rousset, avant la sortie du village.

Nuit de l'Enclave : une demande a été faite pour une représentation théâtrale sur le terrain de foot à Urdy, sur le thème « l'histoire de la ligne du train de Valréas-Grillon-St-Pantaléon les vignes ». Le Maire souhaite s'entretenir avec la présidente Béatrice Soulier.

Du 4 mars

en session extraordinaire

Objet : Carte communale/arrêté préfectoral n° 26-2019 01 10-018 portant dérogation au titre de l'article L142-5 du Code de l'Urbanisme : recours gracieux auprès de Monsieur MOUTOUH, Préfet de la Drôme.

Le Maire rappelle la procédure en cours d'élaboration de la carte communale et l'avis de la CDPENAF suite à la commission du 6 décembre dernier. Cet avis a été contesté sur le fond par l'ensemble des élus lors des Conseils municipaux, mais n'étant qu'un AVIS, la municipalité a maintenu son projet de carte communale, qui est donc soumis à l'enquête publique depuis le 18 février dernier. La commune n'a pas engagé de procédure de recours contre la CDPENAF attendant que l'enquête publique arrive à son terme avec le

rapport du Commissaire enquêteur, et en dernier lieu voir ou non son projet de carte communale retenu par arrêté préfectoral.

Or un arrêté préfectoral, daté du 10 janvier dernier a été envoyé à la commune, reçu le 18 du même mois, arrêté préfectoral n° 26-2019 01 10-018 portant dérogation au titre de l'article L142-5 du Code de l'Urbanisme considérant qu'il y a une demande d'ouverture à l'urbanisation sur 5 secteurs.

Considérant que l'enquête publique soumettant le projet de la municipalité n'est pas terminée, et que le commissaire n'a pas rendu son rapport,

Considérant que la commune est actuellement en RNU et en l'état actuel n'a pas fait de demande d'ouverture à l'urbanisation,

Considérant que l'avis de la CDPENAF n'est qu'un AVIS,

Considérant que l'avis de la CDPENAF a exclu

de 6 parcelles (A157, A 158, A 159, A806, A821 et A 805) malgré les avis de la Chambre d'Agriculture et de de la MRAE,

Considérant ces exclusions « disproportionnées » au regard de la gestion maîtrisée de la zone urbaine au fil des municipalités,

Madame le Maire donne lecture du courrier qu'elle souhaite adresser à Monsieur le Préfet de la Drôme pour un recours gracieux contre l'arrêté préfectoral du 10 janvier dernier.

Le Maire demande ensuite aux élus s'ils approuvent cette démarche. A l'unanimité, les élus demandent que soit déposé un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet de la Drôme sollicitant l'annulation de l'arrêté l'arrêté préfectoral n° 26-2019 01 10-018.

Du 18 mars

A la suite du 2^e Comité de Pilotage pour le **captages prioritaires**, une réunion a eu lieu réunissant les agriculteurs, se trouvant dans le périmètre de l'aire d'alimentation des captages Grand Grange, mais également des professionnels du secteur de l'approvisionnement. Il est fait état dans l'aire d'alimentation des indicateurs de vulnérabilité et des pratiques agricoles. Constat est fait d'un cahier des charges déjà sous pression des bonnes pratiques et des engagements de la grande majorité des agriculteurs sur le respect de ce cahier des charges, de rappeler que la pollution qui touche la commune concerne une molécule dont le produit n'est plus utilisé depuis une quinzaine d'années et que la vigilance qui prévaut aujourd'hui est d'éviter une pollution autre dans l'avenir. Il est important de rappeler que l'eau potable qui est distribuée est conforme aux exigences de qualité fixées par le code de la santé publique.

Un point est fait sur l'avancement des **travaux WC publics** et salle associative en cours, et le résultat des travaux à l'agence postale apportant modernité et convivialité. A saluer le travail réalisé.

QUESTIONS DIVERSES

Ecole : Concernant la cantine, une consultation a été faite auprès de 2 fournisseurs. Les informations recueillies ont été données lors du 2^e Conseil d'école qui a eu lieu le 12 mars dernier aux délégués de parents d'élèves. Leur avis est attendu avant la mi-mai afin que le Conseil Municipal puisse prendre les dispositions nécessaires le cas échéant. Un point est fait par le Maire suite à la suite du 2^e Conseil d'école sur le bilan intermédiaires des projets, sorties, activités scolaire cinéma, danse, enseignement de l'Occitan, classe découverte ; la réalisation de la 2^e cabane par des parents d'élèves saluée par les membres du Conseil ; le portique quant à lui sera retiré.

CCEPPG/audit AEP et assainissement sur

l'ensemble du territoire : chaque commune a été destinataire de son propre état des lieux, le bureau d'étude a présenté la synthèse de cet audit du territoire.

Achat véhicule et remorque en remplacement du J9 : la proposition sera faite au budget prévisionnel 2019. Véhicule type kangoo et remorque pour tracter la tondeuse. Une information sera faite pour la vente du J9 pour laquelle les intéressés devront se rapprocher de la mairie.

Dossier Cession parcelle communale aux Grandes Terres : le rendez-vous chez le notaire est fixé pour signature.

Carte communale : l'enquête publique a pris fin ce jour à 18h30. Les conclusions et le procès-verbal seront rendus lundi prochain.

Tournée cantonale : elle aura lieu mi-avril.

Travaux de rescelllement de regard d'eaux usées et grille à venir par RODARI.

Projet MARPA à Taulignan : information donnée suite l'avancement du projet ; une enquête publique va être réalisée sur le territoire auprès des personnes de plus de 70 ans tirées au sort, afin de connaître les besoins.

Spectacle Nuits de l'Enclave : les respon-

sables rencontrés. Projet en cours de réflexion.

Droits à la retraite : Monsieur PATONNIER a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} décembre 2019 pour le motif « carrière longue ». Les élus saluent unanimement la carrière de Freddy et acceptent son faire valoir.

FDGDON : Monsieur EYDOUX fait part de la recherche d'un local par la fédération. La proposition de mettre à disposition l'actuel local du Syndicat des Vignerons est soumise. Les modalités seront discutées.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET GENERAL (M14)

Section de fonctionnement	Dépenses 349 571.92	Recettes 390 259.14
Résultat de l'exercice 2018	+ 40 687.22	
Report 2017	+ 82 043.68	
Résultat de clôture 2018	+ 122 730.90	
Section d'investissement	Dépenses 107 156.96	Recettes 103 485.12
Résultat de l'exercice 2018	- 3 671.84	
Report 2017	- 17 598.45	
Résultat de clôture 2018	- 21 270.29	
Restes à réaliser	15 000	
Résultat cumulé (Fonct/Inv)	Dépenses 489 327.33	Recettes 575 787.94

Le Compte Administratif du budget général 2018 de la commune est en concordance avec le Compte de Gestion de la trésorerie. Après avis favorable de la commission des finances, les CA et CG M14 2018 sont approuvés à l'unanimité.

DELIBERATION D'AFFECTATION DE RESULTATS BUDGET GENERAL

Déficit Reporté Invest. 2017	- 17 598.45
Solde d'exécution Invest.2018	- 3 671.84
Excédent Reporté Fonct. 2017	+ 82 043.68
Solde d'exécution Fonct. 2018	+ 40 687.22
Restes à réaliser	15 000
Excédent de résultat de Fonct. reporté	+ 86 270.29

L'affectation de résultats de 2018 a été approuvée à l'unanimité par les élus.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT (M49)

Section d'exploitation	Dépenses 63 326.52	Recettes 61 080.44
Résultat de l'exercice 2018	- 2 246.08	
Report 2017	+ 125 649.61	
Résultat de clôture 2018	+ 123 403.53	
Section d'investissement	Dépenses 57 148.61	Recettes 37 509.89
Résultat de l'exercice 2018	- 19 638.72	
Report 2017	+ 48 809.59	
Résultat de clôture 2018	+ 29 170.87	
Restes à réaliser	7 000	
Résultat cumulé (Fonct/Inv)	Dépenses 127 475.13	Recettes 273 049.53

Le Compte Administratif du budget Eau/Assainissement 2018 de la commune est en concordance avec le Compte de Gestion de la trésorerie. Après avis favorable de la commission des finances, les CA et CG M49 2018 sont approuvés à l'unanimité.

DELIBERATION D'AFFECTATION DE RESULTATS BUDGET EAU/ASSAIN.

Excédent Reporté Invest. 2017	+ 48 809.59
Solde d'exécution Invest.2018	- 19 638.72
Excédent Reporté Fonct. 2017	+ 125 649.61
Solde d'exécution Fonct. 2018	- 2 246.08
Restes à réaliser	7 000
Excédent de résultat de Fonct. reporté	+ 123 403.53

L'affectation de résultats de 2018 a été approuvée à l'unanimité par les élus.

Madame le Maire donne les grandes lignes des **orientations budgétaires pour 2019**.

Au budget général : les dépenses prévisionnelles de fonctionnement continueront à faire l'objet d'une gestion rigoureuse face aux prévisions de recettes. En investissement sont inscrits les travaux d'aménagement de la salle associative à Urdy, les WC publics et une partie de l'Agence Postale, ainsi que de la voirie. Dans cette section le Maire rappelle le besoin net à financer suite au résultat de clôture de l'exercice négatif et les restes à réaliser. Les recettes en investissement sont les subventions Département et Région à hauteur de 70%, du FCTVA.

Suite à des discussions lors des précédents Conseils municipaux, des propositions supplémentaires sont faites : l'acquisition d'un véhicule et d'une remorque en remplacement du J9, un projet de travaux de voirie sur la Route de Rousset afin de sécuriser les croisements, et envisager un emprunt pour laisser des marges de manœuvres, c'est le seul levier qui peut le permettre (les taux d'imposition locaux bien qu'ils n'ont pas été augmentés depuis 11 ans restent dans une fourchette haute par rapport à la moyenne locale bien que cette moyenne s'amoindrit), la commune a un taux d'endettement très faible, et même si sa capacité d'autofinancement est faible elle aussi, l'emprunt pourra être supporté notamment avec l'un des deux en cours qui prendra fin l'année prochaine et le second en 2021. Cette année sera importante en terme d'investissement.

Pour le budget Eau/Assainissement, également le prévisionnel fait état d'une gestion courante maîtrisée en fonctionnement ; en investissement des propositions sont énumérées et expliquées : réalisation d'un schéma directeur de l'Eau, mise à jour du schéma directeur de l'Assainissement (schéma qui date de 2006) ainsi que le curage d'un des 3 bacs à boue de la station d'épuration.

Après les explications données pour les deux budgets par le Maire et les avis des élus, Madame LASCOMBES soumettra au prochain Conseil les prévisions ainsi que les propositions faites.

En direct de la Mairie

ETAT CIVIL

Décès : -M. ROUSTAN Michel le 14 février à Valréas

REOM : Redevance enlèvement ordures ménagères

La REOM au titre de l'année 2019 a été facturée au début de l'année, ce sera la dernière facture REOM émise par la CCEPPG, .

Le courrier explicatif émis par la CCEPPG avec votre dernier facture est en disposition sur notre site internet.

Il y a toujours des objets trouvés dans la commune en instance en mairie qui attendent leurs propriétaires.

Informations en direct sur notre site internet :

[Www.saintpantaléonlesvignes.fr](http://www.saintpantaléonlesvignes.fr)

Comptes rendus des Conseils Municipaux, les Gazettes antérieures, calendrier des manifestations, les coupures d'eau, les alertes.....Informations générales : les horaires des bus, la qualité de l'eau, coordonnées des artisans du village, les hébergements, calendrier des périodes d'incinération de végétaux.....

Incinération de végétaux,

Vous avez des obligations, informations en mairie ou sur le site internet. Calendrier joint en dernière page de la « Gazette »

Rappel Rappel Rappel Rappel Rappel Rappel Rappel Rappel Rappel Rappel Rappel Rappel Rappel Rappel Rappel Rap

Dans le souci de renforcer la sécurité des personnes et des biens au titre des risques majeurs, la Mairie de Saint-Pantaléon-les-Vignes a mis en place un système d'alerte à la population, rapide et efficace, capable de lancer des alertes par le biais de différents médias (Téléphone, FAX, courriel ou encore SMS).

Par exemple, pour une commune, ce service d'alerte est mis en place pour informer rapidement et personnellement tous les foyers mais aussi les commerces et établissements professionnels installés sur le territoire de la commune en cas de risques majeurs (ex. : dégradations climatiques pouvant entraîner des inondations, des urgences de santé publique, des incidents industriels, ...)

Face à l'enjeu d'une telle démarche, il est primordial de disposer d'une base de données téléphoniques la plus complète possible.

- si vous changez de numéro de téléphone (fixe ou portable), d'adresse,
- ou si vos coordonnées ne figurent pas dans l'annuaire téléphonique (pages blanches) et qu'elles ne nous ont jamais été transmises.

Quand la situation l'imposera, il vous sera adressé, directement sur votre téléphone, votre FAX ou bien votre adresse de messagerie électronique, un message vous informant de la situation et des mesures à suivre pour le bon déroulement du déploiement des services de secours et d'intervention.

Inscription en direct par le site internet du village ou en vous rapprochant de votre mairie.

Les travaux d'aménagement continus dans le village, voici les dernières réalisations

AGENCE POSTALE COMMUNALE ET DEPOT DE PAIN



L'Agence Postale et le Dépôt de pains ont fait « peaux neuves », des services supplémentaires sont venus se rajouter dans la pièce communicante.

- Bibliothèque, - Produits locaux et légumes... - Info tourisme
- Point café..... - Cartes postales - Point internet pour les services administratifs.....
- Un service d'échange de petits ustensiles et un calendrier pour du covoiturage va être mis en place dans quelques semaines

Ce lieu sera votre point de rencontre tous les matins de la semaine.

Les travaux ont été financés par La Poste, La Mairie et le Conseil Départemental de la Drôme.

L'ECOLE



Nouvelle cabane pour les enfants de l'école, la création a été réalisée par des parents et grands parents, la finition par Lucile, le tout financé par le « Sou de l'école ».

Informations

Frelons asiatiques :

La destruction des nids reste à la charge des particuliers dans leurs propriétés.

Ne pas détruire un nid par ses propres moyens.

Un nid décolonisé ou détruit n'est pas recolonisé l'année suivante

Soyez vigilants, c'est au printemps que les nids se reforment.

Solidarité HABITATS.

Établir des liens nouveaux, rompre l'isolement et créer de la convivialité

Vous souhaitez héberger une personne dans un système d'échanges solidaires ?

Moments conviviaux, aide occasionnelle.

Solidarité HABITATS 06.31.74.48.88 -

04.75.55.34.42 Courriel : contact@solhab.eu

www.solidaritehabitats.eu

HISTOVEC : mise en ligne du service gratuit et officiel pour accéder à l'historique d'un véhicule d'occasion, avant de se décider à l'acheter.

L'objectif de ce site est de mettre à la disposition des propriétaires et futurs acheteurs, simplement et gratuitement, en amont de leurs transactions, des informations sur le véhicule concerné. L'interface procure, en effet, dans un espace confidentiel, le pedigree d'un véhicule d'occasion avec des éléments clés pour se décider à l'acheter. Il renseigne les faits marquants relatifs à la vie/parcours du véhicule : la date de sa première mise en circulation, les changements successifs de propriétaire, s'il a subi des sinistres qui ont donné lieu à une procédure VRC (« véhicule à réparation contrôlée par un expert en automobile »), la situation administrative du véhicule (gage, opposition, vol), mais aussi les caractéristiques techniques du véhicule (marque, couleur, cylindrée, puissance CV, vitesse du moteur, niveau sonore, critère de pollution.....)

<https://histovec.interieur.gouv.fr/>.

Club des « 4 Saisons »

Avant de passer aux choses sérieuses avec son assemblée générale, c'est bien sûr autour d'une bonne table, à l'Auberge de Saint-Pantaléon les vignes, que les membres du Club ont ouvert les festivités ce jeudi 28 février. Joindre l'agréable à l'utile tel est leur crédo ! En tête leur présidente Monique Fage. Une fois le repas terminé, Magali fut chaleureusement applaudie pour son menu très apprécié comme chaque année. Ensuite, l'AG fut l'occasion de faire le bilan des activités du Club, notamment le concours de belote qui avait remporté un vif succès



avec 74 équipes, les différents repas ; ainsi que de l'Inter-Club et les nombreux concours de belotes ou de boules auxquels participent activement certains membres, dont la présidente du Club. Le bilan financier est positif et sain. Pour les activités futures, certaines sont reconduites, d'autres pas pour cette année. Ce fut également l'occasion pour Madame le Maire, présente, de donner des explications quant à l'aménagement d'une salle associative au domaine Urdy, dédiée aux associations de la commune et notamment au Club pour ses activités hebdomadaires, et face au mécontentement de certains membres sur la « décentralisation » ce que le Maire peut comprendre, mais pour cette dernière, les décisions du Conseil n'en demeurent pas moins réalistes et pragmatiques. Pour finir, c'est dans un joyeux tohubohu que les membres du Club s'organisent pour la photo et reprendre leurs activités.

Cave coopérative



M. et Mme LAVIE en présence de M. JULIAN ,
Président la Cave coopérative

L'heure de la retraite.....

« Le 21 Février dernier, les coopérateurs ont fêté chaleureusement ce départ vers d'autres horizons.

Après 28 années de bons et loyaux services auprès de la Cave de St Pantaléon, Jean-Alain Lavie prend ses droits à la retraite. Avec son épouse Marie-Jo, ils vont rejoindre les terres familiales du Lot. Ils quittent donc notre région et le village de St Pantaléon.

Nous espérons les revoir souvent ».



Les Vignerons de Valléon

s'engagent, avec le soutien d'Agribiodrôme, pour la préservation de la biodiversité dans le vignoble de notre commune.



En effet, il existe de nombreux oiseaux auxiliaires des cultures mais la raréfaction des vieux arbres creux, des murs anciens, la restauration des maisons, posent un problème de gîte pour ceux-ci. Les vignerons de Valléon ont donc décidé la pose d'une centaine de nichoirs à mésanges et d'abris à chauve-souris, pour commencer, au cœur du vignoble. Ce sont des animaux généralistes sur lesquelles nous pouvons compter tout au long de l'année !

Ces nichoirs et abris font parti d'un réseau de producteurs dont le taux d'occupation est vérifié chaque année par Agribiodrôme, sur certaines parcelles ce taux est de 70% au bout de 3 ans.



Avec plus de biodiversité dans nos vignes nous espérons mieux résister aux évolutions et aux imprévus de la nature. »



Syndicat des vignerons

Double anniversaire chez les vignerons

2019 est une année importante car elle marque le soixante dixième anniversaire de l'obtention de l'appellation Côtes du Rhône et le cinquantenaire de l'appellation Côtes du Rhône Villages Saint Pantaléon les Vignes.

Lors de l'assemblée générale les anciens responsables ont relaté tout le travail réalisé par la première présidente du syndicat Mademoiselle Nicole GOURDIER. Même si aujourd'hui on ne dit plus mademoiselle mais madame, c'est en ces termes que les anciens vignerons parlent de leur présidente.

A cette époque les dossiers étaient déjà très lents à aboutir mais chacun a pu mesurer l'importance d'avoir eu conscience de déposer la demande d'appellation village communal il y a cinquante ans. Aujourd'hui avec les nouveaux critères cela ne serait plus possible.

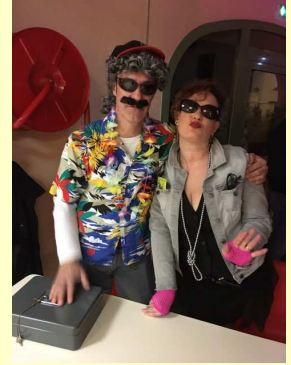
Pendant toutes ces années nos vins ont été présents, sur le même pied d'égalité, lors de nombreuses manifestations avec d'autres communes plus importantes. Qualifié de petit village du point de vue production, St Pantaléon les vignes a pu bénéficier d'une belle notoriété dans le monde viticole des Côtes du Rhône.

Notoriété justifiée car la qualité des vins n'a rien à envier aux autres villages communaux même si notre situation en altitude donne un caractère un peu plus vif à nos vins. Certains sont prêts à penser qu'avec la tendance climatique actuelle c'est dans notre terroir que les vins seront les plus équilibrés dans les années à venir.

Comité des Fêtes

SOIREE ANNES 80 : samedi 16 février 2019

Bilan très positif pour cette nouvelle édition !



SORTIE PEDESTRE : Dimanche 28 avril 2019 : Denise aux commandes vous propose une superbe ballade à Mévouillon « Du fort aux grenouilles » de 14 kms et 700 mètres de dénivelé.

Départ : rendez-vous sur la place du village à 8 heures

Renseignements au 04.75.27.91.60.

VIDE GRENIER : 1^{er} mai 2019

Comme chaque année, les demandes d'inscription sont très nombreuses et la moitié des emplacements sont déjà réservés. Merci aux Saint Pantaléonnais de bien réserver entre le 1^{er} et le 28 février pour être sûr d'avoir l'emplacement devant chez eux, et pour faciliter l'organisation administrative mise en place par les bénévoles du Comité des Fêtes.

Pour les retardataires, la poste recueille vos inscriptions jusqu'au 30 mars uniquement.

FETE DES VOISINS : Vendredi 24 mai 2019 à 18 heures: le Comité des fêtes propose cette année à tous les Saint Pantaléonnais de se retrouver pour un moment convivial dans le square du lotissement de la Cité Résidentielle.

Des tables et des bancs seront mis à votre disposition, à chacun d'apporter un met ou une boisson à partager !!

Manifestation annulée en cas de mauvais temps.

FETE VOTIVE : samedi 20 et dimanche 21 juillet 2019

Venez participer aux différentes animations proposées durant les deux jours : concours de boules, repas sur la place du village, soirée dansante, feu d'artifice....

Et toute personne bénévole est la bienvenue au sein du Comité des fêtes !!

Dates à retenir

Dates à retenir

Dimanche 28 avril	Sortie Pédestre, RDV à 8 h. place de la fontaine
Mercredi 1er mai	Vide grenier dans le village toute la journée
Mercredi 8 mai	Report du vide grenier si mauvais temps
Vendredi 24 mai	Fête géante des voisins
Dimanche 26 mai	Elections Européennes
Week-end 20 et 21 juillet	Fête votive

NOS DERNIERES MINUTES - NOS DERNIERES MINUTES - NOS DERNIERES MINUTES - NOS DERNIERES MINUTES - NOS DERNIERES MINUTES - NOS DERNIERES MINUTES - NOS DERNIERES MINUTES

- Un nouveau bac à gros carton est installé dans le SAS « ordures ménagères » derrière l'école. Il sera demandé de les plier pour un meilleur rendement. Merci
- Le stand « Paëlla » est de retour sur la place de l'école à partir du mercredi 3 avril 2019.
- Le bilan de la qualité de l'eau dans le village 2018 est affiché au panneau extérieur de la mairie et aussi sur le site du village.
- Dans le cadre d'un projet de MARPA sur la commune de Taulignan, le MSA souhaite réaliser une enquête des besoins gérontologiques auprès d'un échantillon représentatif des personnes âgées de plus de 70 ans sur l'ensemble des communes du territoire avec l'accord de ces derniers (dans le respect des obligations légales relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés). Les personnes tirées au sort seront contactées personnellement par courrier.



L'artiste en plein travail, dessin de la couverture de la « gazette » 2019.

La prochaine édition de la Gazette sera prévue début juillet 2019

Directeur de la publication : Céline LASCOMBES

Responsable de la rédaction : Françoise ROUSSIN

Maquette, rédaction et mise en page : Nadine GIGONDAN

Illustration couverture : Jean-Pierre MANCIP

MAIRIE 4 Place de la Mairie 26770 Saint Pantaléon les Vignes. Tél : 04.75.27.90.83.
Mail : mairie.stpantaleonlesvignes@wanadoo.fr. Site : saintpantaleonlesvignes.fr
Heures d'ouverture aux public : lundi 13 h 30 à 17 h 30 / mercredi et vendredi 8 h à 12 h